

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1906

19 août 2011

SOMMAIRE

Accendo Capital	91467	KPI Retail Property 11 S.à.r.l.	91487
Agrandir l'Habitat Sàrl	91442	KPI Retail Property 11 S.à.r.l.	91488
Arco Holding S.A.	91442	Laccolith S.A.	91465
Assisted Living Concept Europe S.A.	91442	LFPI Property S.à r.l.	91479
Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l.	91488	L.L.A.M. Project S.A.	91477
Bill Boy Group S.A.	91450	Long/Short Selection	91485
Biopharma Secured Debt Fund II	91442	MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.	91452
Bovia Living S.à r.l.	91443	Marly SPF S.A.	91453
Central European Participation II S.à r.l.	91476	Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS	91463
Central European Participation S.à.r.l.	91476	M.D.Z. SPF S.A.	91453
Central European Prague Investment S.à.r.l.	91477	Meridiam Infrastructure Net	91454
Central European Warsaw Investment S.à r.l.	91478	MM Editorial Design S.A.	91469
Cliste S.à r.l.	91469	Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS	91443
Copacore Fund	91450	Moselle SICAF/SIF	91453
Dome 0909 S.à r.l.	91486	MSK Réalisations	91486
Edge S.A.	91451	Musel-Dental S.A.	91450
Elwalux SA	91451	Neovara European Mezzanine 2004 SICAV	91463
Euraudit Consult S.A.	91467	Oxylux S.A.	91463
Fraver Investments	91485	Riviera Immo-Invest S.A.	91453
GL Europe Luxembourg S.à r.l.	91452	Rosaco SPF S.A.	91464
GL US Luxembourg S.à r.l.	91452	Rostuwa S.A.	91465
Granada S.A.	91451	Simcoe S.A.	91487
Hangher Finance S.A.	91479	Sphynx 2 S.à r.l.	91443
Jomo Sàrl	91464	Stora Luxembourg S.à r.l.	91465
Jovira Investments S.A.	91469	Stratège S.A.	91465
Kirchten Investment S.A.	91487	SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF	91464
Klépierre Luxembourg S.A.	91466	Synthèses Financières S.A.	91466
KPI Retail Property 10 S.à.r.l.	91467	TA Reinsurance S.A.	91466
KPI Retail Property 10 S.à.r.l.	91487	UBS Fund Services (Luxembourg) S.A. ..	91486
KPI Retail Property 10 S.à.r.l.	91487		
KPI Retail Property 11 S.à.r.l.	91488		

Assisted Living Concept Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 5, avenue Gaston Diderich.
R.C.S. Luxembourg B 124.728.

—
Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 24 mai 2011

1. Monsieur Cornelius BECHTEL a démissionné de son mandat d'administrateur.
2. Monsieur Jean FELL a démissionné de son mandat d'administrateur.
3. Le nombre des administrateurs a été diminué de trois à un.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

*Pour Assisted Living Concept Europe S.A.
United International Management S.A.*

Référence de publication: 2011085218/14.

(110096159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Agrandir l'Habitat Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 56, route de Trèves.
R.C.S. Luxembourg B 49.618.

—
Extrait des résolutions prises lors de la cession de parts sociales du 26 mai 2011

En vertu d'une convention de cession de parts sociales passée sous seing privé en date du 26 mai 2011,

Monsieur François CANTON, né le 1^{er} décembre 1977 à NANCY (France), demeurant à F-54 000 NANCY, 41, rue Louis Braille (France),

a cédé 50 (cinquante) parts sociales de la Société, à Monsieur Pierre CANTON, né le 5 juillet 1945 à VILLERUPT (France), demeurant à F-54 560 ANDERNY, 19, rue de la Gare (en France).

Les Parties prennent acte du changement d'adresse de Monsieur Pierre CANTON, domicilié à F-54 560 ANDERNY, 19, rue de la Gare (en France), à compter de ce jour.

Senningerberg, le 26 mai 2011.

*Pour extrait conforme
Pour la Société
Un mandataire*

Référence de publication: 2011085229/19.

(110096124) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Biopharma Secured Debt Fund II, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse.
R.C.S. Luxembourg B 157.826.

—
Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085263/10.

(110096118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Arco Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 81.028.

—
*Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale
ordinaire tenue extraordinairement en date du 13 mai 2011*

1. La société à responsabilité limitée INTERAUDIT a démissionné de son mandat de commissaire.
2. La société à responsabilité limitée COMCOLUX S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B n° 58.545, avec siège social à L-1331 Luxembourg, 67, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été nommée commissaire jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2016.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour ARCO HOLDING S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2011085245/17.

(110096133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Bovia Living S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 112.176.

Il est à noter que Mme Charlotte LAHAJJE-HULTMAN, née le 24 mars 1975 à Barnarp (Suède), avec adresse professionnelle à L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie, a démissionné en tant que gérante de catégorie A de la Société avec effet immédiat.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour BOVIA LIVING S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2011085264/14.

(110096207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder, SICAV-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 130.059.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires de (la "Société") du 15 juin 2011

Composition du Conseil d'Administration

Il a été décidé d'approuver la réélection de M Pierre Metzler, de M Martijn Bosch, M Fred Steinberg et de Mme Anne Valentine Andrews en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2011.

Réviseur d'Entreprises

Il a été décidé d'approuver la réélection de K.PMG Audit Sarl, en tant que Réviseur d'Entreprises de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires qui statuera sur l'année fiscale se terminant le 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 juillet 2011.

Pour Morgan Stanley Infrastructure Partners Luxembourg Feeder SICAV-FIS

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Christie Lemaire-Legrand

Agent Domiciliaire

Référence de publication: 2011094969/23.

(110106308) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 juillet 2011.

Sphynx 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 25, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 161.481.

STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the twenty-sixth day of May.

Before Us Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Sphynx S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) established and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, under process of registration with the Luxembourg Trade and Companies Register,

here represented by Régis Galiotto, employee, with professional address at Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the appearing person and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, represented as stated hereabove, has requested the undersigned notary to enact the deed of establishment of a private limited liability company with the following articles of association:

Art. 1. There exists a private limited liability company (*société à responsabilité limitée*) under the name of Sphynx 2 S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles).

Art. 2. The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or some of its assets.

Art. 3. The Company is formed for an unlimited duration.

Art. 4. The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Sole Manager (as defined below) or the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

Art. 5. The subscribed share capital is set at fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15.500,00) represented by fifteen thousand five hundred (15.500) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles.

Art. 6. The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14.

Art. 7. Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

Art. 8. In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of a plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law.

Art. 9. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of any of the shareholders.

Art. 10. The Company is managed by one (hereinafter, the Sole Manager) or more managers. If several managers have been appointed, they constitute a board of managers (hereinafter, the Board of Managers). The manager(s) need not be shareholders. The manager(s) may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders holding more than half of the share capital.

Art. 11. In dealing with third parties, the Sole Manager or the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this Article shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Sole Manager or the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the signature of the Sole Manager or, in case of plurality of managers, by the joint signature of any two (2) managers.

The Sole Manager or the Board of Managers shall have the right to grant special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

Art. 12. The Sole Manager or the Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several manager(s) or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among the managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires. The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any manager at the place indicated in the convening notice. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date and time set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and agree on the agenda of the meeting. The notice may be waived by consent in writing, whether in original, by facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager may be represented at the Board of Managers by another manager, and a manager may represent several managers.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxy, and any decisions taken by the Board of Managers shall require a simple majority of the members of the Board of Managers.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by each of the members of the Board of Managers.

The Sole Manager or the Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders on the basis of a statement of accounts showing that sufficient profits are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law or these Articles.

Art. 13. The manager(s) assume(s), by reason of her/his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by her/him/them in the name of the Company.

Art. 14. The sole shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law.

Art. 15. The Company's accounting year starts on the first of January and ends on the thirty-first of December of the same year.

Art. 16. At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Sole Manager or the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 17. The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may be distributed to the sole shareholder or to the shareholders in proportion to their shareholding in the Company.

Art. 18. At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholder(s) who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

Art. 19. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in the Articles.

Transitory provision

The first accounting year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2011.

Subscription - Payment

The articles of association having thus been established, all the shares have been subscribed and fully paid up in nominal value by contribution in cash as follows:

Subscriber	Shares	Payment
Sphynx S.à r.l., prenamed	15.500	EUR 15.500,00
Total	15.500	EUR 15.500,00

The amount of fifteen thousand five hundred Euro (EUR 15.500,00) has been fully paid up in cash and is now available to the Company, evidence thereof having been given to the notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.00).

Resolutions of the sole shareholder

The sole shareholder has taken the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for a period of one (1) year:

- Mr. Laurent Guérineau, born on November 3, 1965, in Challans, France, residing at 22, Clos des Sources, 78510 Triel-Sur-Seine, France; and

- Mr. Marc Frappier, born on May 28, 1973, in Toulon, France, residing at 6, rue du Général Pershing, 78000 Versailles, France.

2. The address of the registered office of the Company is fixed at 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, she signed together with Us, notary, the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-six du mois de mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Sphynx S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en cours d'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg,

ici représentée par Régis Galiotto, employé, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

Lequel comparant, représenté comme indiqué ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont il a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il existe une société à responsabilité limitée sous la dénomination de Sphynx 2 S.à r.l. qui est régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après, la Société), et en particulier la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après, la Loi), ainsi que par les présents statuts (ci-après, les Statuts).

Art. 2. La Société peut réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations, au Grand Duché de Luxembourg et à l'étranger.

La Société peut notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et droits de propriété intellectuelle de toute origine, et participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise. Elle peut également acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et droits de propriété intellectuelle, les faire mettre en valeur et les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement. La Société peut accorder tout concours (par voie de prêts, avances, garanties, sûretés ou autres) aux sociétés ou entités dans lesquelles elle détient une participation ou qui font partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société (notamment par exemple, ses associés ou entités liées).

En général, la Société peut également réaliser toute opération financière, commerciale, industrielle, mobilière ou immobilière, prendre toutes mesures pour sauvegarder ses droits et réaliser toutes opérations, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui favorisent son développement.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de parts sociales et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts, convertibles ou non, et/ou de créances. Elle peut également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société peut en outre nantir, céder, grever de charges ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Le siège social de la Société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il peut être transféré à toute autre adresse à l'intérieur de la même commune ou dans une autre commune, respectivement par décision du Gérant Unique (tel que défini ci-après) ou du Conseil de Gérance (tel que défini ci-après), ou par une résolution de l'assemblée générale des associés, suivant les dispositions applicables de la Loi.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 5. Le capital social de la Société s'élève à quinze mille cinq cents Euro (EUR 15.500,00) représenté par quinze mille cinq cents (15.500) parts sociales d'une valeur nominale d'un Euro (EUR 1,00) chacune.

La Société peut racheter ses propres parts sociales dans les limites prévues par la Loi et les Statuts.

Art. 6. Le capital social peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, conformément à l'Article 14 des Statuts.

Art. 7. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société. En cas de pluralité de propriétaires d'une part sociale, la Société peut suspendre les droits attachés à ces actions jusqu'à ce qu'un seul propriétaire soit désigné.

Art. 8. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé, les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que conformément à l'article 189 de la Loi.

Art. 9. La Société n'est pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 10. La Société est gérée par un (ci-après, le Gérant Unique) ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent un conseil de gérance (ci-après, le Conseil de Gérance). Le(s) gérant(s) ne doit(vent) pas obligatoirement être associé(s). Le(s) gérant(s) peut(vent) être révoqué(s) à tout moment, avec ou sans motif, par une décision de l'associé unique ou des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Art. 11. Dans les rapports avec les tiers, le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a tous pouvoirs pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social de la Société, sous réserve qu'aient été respectés les termes du présent Article.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les Statuts relèvent de la compétence du Gérant Unique ou du Conseil de Gérance.

Envers les tiers, la Société est valablement engagée par la signature de son Gérant Unique ou, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux (2) gérants.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance a le droit de déléguer certains pouvoirs déterminés à un ou plusieurs mandataires, gérants ou non, associés ou non.

Art. 12. Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérant(s) ou mandataire(s) et déterminer les responsabilités et rémunérations, le cas échéant, des gérants ou mandataires, la durée de représentation et toute autre condition pertinente de ce mandat.

Le Conseil de Gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut être présent, un remplaçant est élu parmi les gérants présents à la réunion.

Le Conseil de Gérance peut élire un secrétaire, gérant ou non, associé ou non.

Le Conseil de Gérance se réunit aussi souvent que l'intérêt de la Société l'exige. Les réunions du Conseil de Gérance sont convoquées par le président, le secrétaire ou par tout gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le Conseil de Gérance peut valablement délibérer sans convocation préalable si tous les gérants sont présents ou représentés.

Il est donné à tous les gérants un avis écrit, soit en original, par télécopie ou courrier électronique, de toute réunion du Conseil de Gérance au moins vingt-quatre (24) heures avant la date et heure prévues pour la réunion, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature de cette urgence est mentionnée dans l'avis de convocation de la réunion du Conseil de Gérance.

La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les membres du Conseil de Gérance sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la tenue de la réunion et approuvent son ordre du jour. Il peut également être renoncé à la convocation par chaque membre du Conseil de Gérance, par écrit donné soit en original, soit par télécopie ou courrier électronique.

Un gérant peut en représenter un autre au Conseil de Gérance, et un gérant peut représenter plusieurs gérants.

Le Conseil de Gérance ne peut délibérer et prendre des décisions que si une majorité de ses membres est présente ou représentée par procurations, et toute décision du Conseil de Gérance requiert la majorité simple des membres du Conseil de Gérance.

Un ou plusieurs gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants participant à la réunion de se comprendre mutuellement. Une telle participation équivaut à une présence physique à la réunion. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signé(s) par tous les participants.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produit effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du Conseil de Gérance dûment convoquée et tenue. Cette décision peut être documentée dans un document unique ou dans plusieurs documents séparés ayant le même contenu, signés par chacun des membres du Conseil de Gérance.

Le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le Gérant Unique ou le Conseil de Gérance duquel il ressort que des bénéfices suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu de la Loi ou des Statuts.

Art. 13. Le(s) gérant(s) ne contracte(nt) à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

Art. 14. L'associé unique exerce tous les pouvoirs attribués à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quel que soit le nombre de parts qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre de parts détenues. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ou autres résolutions spécifiques définies par la loi ne peuvent être adoptées que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 15. L'exercice social commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de la même année.

Art. 16. Chaque année, à la fin de l'exercice social, les comptes de la Société sont établis et le Gérant Unique, ou le Conseil de Gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaire et bilan au siège social de la Société.

Art. 17. L'excédent favorable du compte de profits et pertes, après déduction des frais, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

Chaque année, cinq pour cent (5%) du bénéfice net sont affectés à la réserve légale.

Ces prélèvements cessent d'être obligatoires lorsque la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais doivent être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve se trouve entamé.

Le solde du bénéfice net peut être distribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation dans la Société.

Art. 18. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation est assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'(es) associé(s) qui détermine(nt) leurs pouvoirs et rémunération.

Au moment de la dissolution de la Société, toute distribution aux associés se fait en application du dernier alinéa de l'Article 17.

Art. 19. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique des Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, toutes les parts sociales ont été souscrites et intégralement libérées en valeur nominale par apport en numéraire comme suit:

Souscripteur	Parts sociales	Libération
Sphynx S.à r.l., prénommée	15.500	EUR 15.500,00
Total	15.500	EUR 15.500,00

Le montant de quinze mille cinq cents Euro (EUR 15.500,00) a été intégralement libéré en numéraire et se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille quatre cents Euros (EUR 1.400,00).

Décisions de l'associé unique

L'associé unique a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée d'un (1) an:

- M. Laurent Guérineau, né le 3 novembre 1965 à Challans, France, résidant au 22, Clos des Sources, 78510 Triel-Sur-Seine, France; et

- M. Marc Frappier, né le 28 mai 1973 à Toulon, France, résidant au 6, rue du Général Pershing, 78000 Versailles, France.

2. L'adresse du siège social est fixée au 25, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement connaissance de la langue anglaise, déclare que le comparant l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, Fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, celui-ci a signé le présent acte avec Nous, notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. Relation: LAC/2011/25567. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Releveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Référence de publication: 2011084777/333.

(110094677) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2011.

Bill Boy Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 57.570.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, le 21 juin 2011.

Référence de publication: 2011085277/10.

(110096195) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Copacore Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 1, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 142.678.

EXTRAIT

L'Assemblée Générale des Actionnaires s'est tenue à Luxembourg le 28 avril 2011 et a adopté les résolutions suivantes:

1. L'assemblée a approuvé la co-optation de M. Pascal Chauvaux en tant qu'administrateur en remplacement de M. Pierre Etienne avec effet au 1^{er} juillet 2010;
2. L'Assemblée a reconduit les mandats d'administrateurs de:
 - M. Pascal CHAUVAUX (demeurant professionnellement 1, boulevard Royal, L-2449 - Luxembourg)
 - M. Frédéric FASEL (demeurant professionnellement 1, boulevard Royal, L-2449 - Luxembourg)
 - Mme Michèle BERGER (demeurant professionnellement 3, boulevard Royal, L-2449 - Luxembourg)
 - M. Frédéric ANNONI (demeurant professionnellement route des Acacias, 45A, CH-1227 - Genève)
 - M. Patrick BONER (demeurant professionnellement route des Acacias, 45A, CH-1227 - Genève)pour une période d'une année se terminant lors de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.
3. L'Assemblée a reconduit le mandat du «Réviseur d'Entreprises agréé», PricewaterhouseCoopers S.à r.l. (400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg) pour une durée d'un an se terminant le jour de la prochaine assemblée générale des actionnaires en 2012.

Pour Copacore Fund

Référence de publication: 2011085298/22.

(110096125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Musel-Dental S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 66.328.

Nachträgliche Feststellung welche folgende Gesellschaft betrifft:

Musel-Dental S.A.

mit Sitz in L-6630 Wasserbillig, 40, Grand-Rue

Handelsregister Nummer B 66328

Laut Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom 10. Mai 2002 wurden folgende Änderungen beschlossen und sind wie folgt im Handelsregister Luxemburg einzutragen:

Grundkapital:

Die Versammlung beschließt, im Rahmen des Gesetzes vom 10. Dezember 1998, veröffentlicht im Memorial A Nr. 105 vom 17. Dezember 1998, die Erhöhung des gezeichneten Kapitals durch Einverleibung von Gewinnvorträgen um 263,31 EUR.

Das gezeichnete Kapital nach Erhöhung beträgt 31.250,00 EUR, eingeteilt in 1.250 Aktien zum Nominalwert von 25,00 EUR pro Aktie.

Grevenmacher, den 20. Juni 2011.

Elke Mayer

Gesetzlicher Vertreter

Référence de publication: 2011085931/22.

(110096192) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Elwalux SA, Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 131.850.

En date du 7 juin 2011, l'assemblée générale a pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Jacques Wolter et a nommé comme nouveaux administrateurs Monsieur Tom Wagner et Monsieur Luc Tapella, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Elwalux SA

Référence de publication: 2011085341/13.

(110096121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Edge S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 128.076.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire qui s'est tenue le 20 mai 2010

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an le mandat du commissaire aux comptes SAFILUX S.A., société anonyme, ayant son siège social au 4, rue Tony Neuman, L-2241 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2011.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011085350/13.

(110096157) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Granada S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes.
R.C.S. Luxembourg B 98.258.

*Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée
Générale Ordinaire tenue à Luxembourg le 25 mai 2011*

L'Assemblée Générale a pris les résolutions suivantes:

- L'Assemblée Générale décide de renouveler les mandats de:

* M. Renaud Labye, né le 11 septembre 1977, à Liège, (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes;

* M. Thierry Grosjean, né le 3 août 1975 à Metz (France), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes;

* Mme Claudia Schweich, née le 1^{er} août 1979, à Arlon (Belgique), ayant son adresse professionnelle au L-1728 Luxembourg, 14, rue du Marché-aux-Herbes;

aux fonctions d'administrateurs.

- Kohnen & Associés S à r.l., ayant son siège social 62, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, enregistrée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 114.190,

à la fonction de Commissaire aux Comptes.

Leurs mandats prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice se clôturant le 31 décembre 2010 qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

Pour Aquarelle S.A.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011086997/28.

(110096134) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

GL Europe Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 114.977.

Il résulte d'une décision de l'associé unique, signé en date, et avec effet au 31 décembre 2010, que l'associé unique de la Société, GL Europe Luxembourg LLC, a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- GL Europe Holdings II S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.012.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

GL Europe Holdings II S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

GL Europe Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011085405/19.

(110096110) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

GL US Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 125.750.

Il résulte d'une décision de l'associé unique, signé en date, et avec effet au 31 décembre 2010, que l'associé unique de la Société, GL US Luxembourg LLC, a transféré la totalité des 500 parts sociales qu'il détenait dans la Société à:

- GL Europe Holdings I S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 25A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 130.011.

Les parts de la Société sont désormais réparties comme suit:

GL Europe Holdings I S.à r.l. 500 parts sociales

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

GL US Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011085406/19.

(110096116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 115.779.

La Société a été constituée suivant acte reçu par Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 30 mars 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 1290 du 4 juillet 2006.

Les comptes annuels de la Société au 31 décembre 2010 déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

MAG Industrial Intermediate International Holdings S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2011088467/16.

(110099283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

M.D.Z. SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-5241 Sandweiler, 41, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 35.514.

Les statuts coordonnés de la prédite société, au 31 décembre 2010, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Me Marc LECUIT

Notaire

Référence de publication: 2011085519/12.

(110096213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Moselle SICAF/SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAF - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 139.846.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 15 avril 2011

Réviseur d'Entreprises

Reconduction du mandat de la Société PricewaterhouseCoopers.

Le mandat est accordé pour une période d'un an jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice arrêté au 31 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085530/13.

(110096097) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Marly SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.798.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2011

- La démission de Monsieur Carlo SCHLESSER de son mandat d'Administrateur est acceptée.

- Monsieur Christoph KOSSMANN, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, employé privé, est nommé comme nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié sincère et conforme

MARLY SPF S.A.

Référence de publication: 2011085539/15.

(110096163) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Riviera Immo-Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 92.797.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 février 2011 que le siège social de la société a été transféré L - 2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011085608/14.

(110096171) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Meridiam Infrastructure Net, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 161.259.

—
STATUTES

In the year two thousand and eleven, on the thirtieth day of May.

Before us Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque)) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B121.168 and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Lamia Ferhat, lawyer, with professional address at 18-20 rue Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 20 May 2011,

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, a Luxembourg investment company in risk capital (société d'investissement en capital à risque)) formed as a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions), registered with the Luxembourg trade and companies registry under number B149.213 and having its registered office at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

here represented by Lamia Ferhat, lawyer, with professional address at 18-20 rue Steichen, L-2540 Luxembourg, by virtue of a power of attorney dated 20 May 2011.

Such powers of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing parties and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing parties, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the company is "Meridiam Infrastructure Net" (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg-City, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers. The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the board of managers. Where the board of managers determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1 The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any

company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.3. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

Art 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2 The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

II. Capital - Shares

Art. 5. Capital.

5.1. The share capital is set at twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by five hundred (500) shares in registered form, having a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Shares.

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

The transfer of shares by reason of death to third parties must be approved by the shareholders representing three-quarters of the rights owned by the survivors.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares within the limits stated by the Law.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the shareholders, which sets the term of their office. The managers need not be shareholders.

7.2. The managers may be removed at any time and ad nutum (with or without cause).

Art. 8. Board of managers. If several managers are appointed, they constitute the board of managers (the Board).

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the managers present or represented. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by all the managers present or represented.

(vi) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(vii) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) If the Company is managed by several managers, the Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of any two (2) managers. If the Company is managed by a sole manager, the Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 9. Sole manager.

9.1. If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

Art. 10. Liability of the managers.

10.1. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Shareholder(s)

Art. 11. General meetings of shareholders and Shareholders circular resolutions.

11.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or by way of circular resolutions (the Shareholder Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholder Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in

accordance with the Articles. Shareholder Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than one-half of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings are passed by shareholders owning more than one-half of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended or the Company is dissolved or voluntarily liquidated with the consent of a majority (in number) of shareholders owning at least three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

Art. 12. Sole shareholder.

12.1 Where the number of shareholders is one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholders Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision

Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.

13.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

13.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholders Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by law.

14.2. The shareholders appoint the réviseurs d'entreprises, if needed, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The réviseurs d'entreprises may be re-appointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

15.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

(i) the Board draws up interim accounts;

(ii) the interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premiums) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed the profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by profits carried forward and distributable reserves, and reduced by losses carried forward and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the Board must make the decision to distribute interim dividends within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the Company's creditors are not threatened, taking the assets of the Company.

If the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

VI. Dissolution - Liquidation

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders, adopted by one-half of the shareholders holding three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

VII. General provisions

17.1. Notices, communications, the Managers Circular Resolutions as well as the Shareholders Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Shareholders Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the law.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on December 31, 2011.

Subscription and Payment

Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, represented as stated above, subscribes to two hundred fifty (250) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-).

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, represented as stated above, subscribes to two hundred fifty (250) shares in registered form, with a par value of twenty-five euro (EUR 25.-) each, and agrees to pay them in full by a contribution in cash in the amount of six thousand two hundred fifty euro (EUR 6,250.-).

The amount of twelve thousand and five hundred euro (EUR 12,500.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,200.- (One thousand two hundred euro).

Resolutions of the shareholders

Immediately after the incorporation of the Company, the shareholders of the Company, representing the entire subscribed capital, have passed the following resolutions:

1. The following person is appointed as manager of the Company for an indefinite period:

Mr. Thierry Déau, born on 20 November 1969 in Fort-de-France, residing at 54, rue de Rennes, F-75006 Paris, France.

2. The registered office of the Company is established at 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that at the request of the appearing parties, this deed is drawn up in English, followed by a French version, and that in the case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Luxembourg, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing parties, who has signed it together with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le trentième jour de mai.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B121.168 et ayant son siège social 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

dûment représentée par Lamia Ferhat, juriste, dont l'adresse professionnelle est 18-20 rue Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mai 2011,

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, une société d'investissement en capital à risque ayant la forme d'une société en commandite par actions régie par les lois du Grand Duché du Luxembourg, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B149.213, et ayant son siège social 5 allée Scheffer, L-2520 Luxembourg,

dûment représentée par Lamia Ferhat, juriste, dont l'adresse professionnelle est 18-20 rue Steichen, L-2540 Luxembourg, en vertu d'une procuration datée du 20 mai 2011.

Lesdites procurations resteront, après avoir été signées ne varietur par le mandataire des parties comparantes et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour les formalités d'enregistrement.

Lequelles parties comparantes, représentées tel qu'indiqué ci-dessus, ont requis le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante les statuts d'une société à responsabilité limitée qui est ainsi constituée:

I. Dénomination - Siège social - Objet social - Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société est «Meridiam Infrastructure Net» (la Société). La Société est une société régie par les lois du Grand Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi) et par les présents statuts (les Statuts).

Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg-Ville, Grand Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans les limites de la commune par décision du conseil de gérance. Le siège social peut être transféré en tout autre endroit

du Grand Duché de Luxembourg par résolution des associés délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé par simple décision du conseil de gérance, des succursales, filiales ou bureaux tant au Grand Duché de Luxembourg qu'à l'étranger. Dans les cas où le conseil de gérance estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se sont produits ou sont imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront toutefois aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire de siège, restera une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1 L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs mobilières et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de tous types de titres et instruments de dette ou de capital. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.3. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

4.2 La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civiques, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), représenté par cinq cents (500) parts sociales sous forme nominative d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social de la Société pourra être augmenté ou réduit en une seule ou plusieurs fois par résolution des associés délibérant selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers. En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable de l'assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social de la Société.

La cession de parts sociales à un tiers par suite d'un décès est soumise à l'accord des associés représentant les trois quarts des droits des survivants.

La cession de parts sociales n'est opposable à la Société ou aux tiers qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par elle conformément aux dispositions de l'article 1690 du code civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social où il peut être consulté sur demande par chaque associé.

6.4. La Société pourra racheter ses propres parts sociales dans les limites fixées par la Loi.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Conseil de gérance.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérant(s) nommé(s) par résolution des associés qui fixe le terme de son (leur) mandat. Le (les) gérant(s) ne doivent pas être nécessairement associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment et ad nutum (avec ou sans raison).

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance (le Conseil).

8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés aux associés par la Loi ou les présents Statuts sont de la compétence du Conseil, qui aura tous pouvoirs pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités pour des tâches spécifiques peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents.

8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation par un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation qui en principe est à Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins 24 (vingt-quatre) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation de la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et déclarent avoir parfaitement connaissance de l'ordre du jour. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président de la réunion ou, si aucun président n'a été nommé, par tous les gérants présents ou représentés.

(vi) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(vii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) Si la Société est gérée par plusieurs gérants, la Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux (2) gérants. Si la Société est gérée par un gérant unique, la Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature de ce gérant unique.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 9. Gérant unique.

9.1. Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

Art. 10. Responsabilités des gérants.

10.1 Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Assemblée générale des associés

Art. 11. Assemblées générales des associés et Résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations - Quorum – Majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié du capital social.

(ii) Une Convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont décrites dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices

Art. 13. Exercice social.

13.1 L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente-et-un (31) décembre de chaque année.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

Art. 14. Réviseurs d'entreprises.

14.1 Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, dans les cas prévus par la loi.

14.2 Les associés nomment les réviseurs d'entreprises agréés, s'il y a lieu, et déterminent leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les réviseurs d'entreprises agréés peuvent être renommés.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

15.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

15.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) Des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société.

Si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16. Dissolution - Liquidation.

16.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Disposition générale

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants, des résolutions adoptées par le Conseil par téléphone ou visioconférence et des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord présent ou futur conclu entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2011.

Souscription - Paiement

Ces faits exposés, Meridiam Infrastructure (SCA) SICAR, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euro (EUR 25.-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.250,-).

Meridiam Infrastructure Europe II (SCA) SICAR, représenté comme indiqué ci-dessus déclare souscrire à deux cent cinquante (250) parts sociales sous forme nominative, d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25.-) chacune et de les libérer intégralement par un apport en numéraire d'un montant de six mille deux cent cinquante Euros (EUR 6.250,-).

Le montant de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500.-) est à la disposition de la Société, comme il en a été prouvé au notaire instrumentant.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.200.- (mille deux cents euros).

Décisions des associés

Immédiatement après la constitution de la Société, les associés de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, ont adopté les résolutions suivantes:

1. La personne suivante est nommée gérant de la Société pour une durée indéterminée:

Mr. Thierry Déau, né le 20 novembre 1969 à Fort-de-France, domicilié au 54, rue de Rennes, F-75006 Paris, France.

2. Le siège social de la Société est établi 5, allée Scheffer, L-2520 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des parties comparantes, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire des parties comparantes, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: L. FERHAT et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2011. Relation: LAC/2011/25588. Reçu soixante-quinze euros (75.-EUR).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 juin 2011.

Référence de publication: 2011078741/488.

(110088017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 juin 2011.

Masséna Capital Partners Luxembourg S.C.A./FIS, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 16, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 138.661.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle tenue le 08 juin 2011

L'Assemblée Générale Annuelle des Actionnaires renouvelle, pour une période de un an prenant fin à la prochaine Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en Juin 2012, en qualité de Réviseur d'Entreprises Agrée, HRT Groupe, H.R.T. Révision S.A., résidant professionnellement au 23, Val Fleuri, L-1526, Luxembourg, Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011085541/13.

(110096184) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Neovara European Mezzanine 2004 SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R.C.S. Luxembourg B 101.485.

—
Extrait de la résolution prise par l'Assemblée Générale Annuelle du 27 avril 2011

Madame Nathalie ROMANG, résidant dorénavant professionnellement au 10, Brook Street, London W1S 1BG, Royaume-Uni, Monsieur Christophe LAGUERRE, résidant professionnellement au 115, rue du Kiem, L-8030 Strassen et Jean LEMAIRE, résidant professionnellement au 12A, rue Randlingen, L-8366 Hagen sont réélus en leur qualité d'Administrateur de la SICAV pour un nouveau mandat d'un an, se terminant à l'Assemblée Générale Statutaire de 2012.

Extrait certifié sincère et conforme

Pour NEOVARA EUROPEAN MEZZANINE 2004 SICAV

KREDIETRUST LUXEMBOURG S.A.

Référence de publication: 2011085554/15.

(110096117) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Oxylux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4002 Esch-sur-Alzette, rue de Belval.

R.C.S. Luxembourg B 10.227.

—
EXTRAIT

Les résolutions suivantes ont été adoptées lors de l'Assemblée Générale, tenue en date du 25 octobre 2010:

1. L'Assemblée décide de renouveler le mandat des administrateurs suivants:

- Jean-Philippe Herve;
- Dominique Boutelier;
- Frédéric Despreaux.

Leur mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

2. L'Assemblée décide de renouveler le mandat de Deloitte S.A. en tant que réviseur d'entreprises agréé pour une durée d'un an. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011085568/21.

(110096212) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Jomo Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8219 Mamer, 5, rue du Centre.

R.C.S. Luxembourg B 146.058.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088393/10.

(110099766) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

SUNSHINE HOLDING S.A., Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 17.913.

EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 17 juin 2011 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Guy SCHOSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
 - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, 14, rue Maria Montessori;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme
SUNSHINE HOLDING S.A.
Société de Gestion de Patrimoine Familial, SPF
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011087013/22.

(110096138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Rosaco SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 21.799.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 17 juin 2011

- La démission de Madame Nicole THIRION de son mandat d'Administrateur est acceptée.
- Monsieur Christoph KOSSMANN, résidant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, employé privé, est nommé comme nouvel Administrateur de la société. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2014.

Fait à Luxembourg, le 17 juin 2011.

Certifié sincère et conforme
ROSACO SPF S.A.

Référence de publication: 2011085609/15.

(110096162) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Rostuwa S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 81.157.

En date du 6 juin 2011, l'assemblée générale a pris acte de la démission comme administrateur de Monsieur Jacques Wolter et a nommé comme nouveaux administrateurs Monsieur Tom Wagner et Monsieur Luc Tapella, tous deux avec adresse professionnelle à L-2557 Luxembourg, 9, rue Robert Stümper.

Le mandat des nouveaux administrateurs prendra fin avec l'assemblée générale de 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Rostuwa S.A.

Référence de publication: 2011085611/13.

(110096122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Stora Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 16, avenue Pasteur.
R.C.S. Luxembourg B 67.879.

Extrait des résolutions écrites prises par l'actionnaire en date du 28 avril 2011

L'actionnaire a décidé:

- De nommer M. Hans Swartling, demeurant au Asgatan 22, SE-791 80 Falun, Suède à la fonction de gérant classe B avec effet au 29 avril 2011 jusqu'à la prochaine assemblée générale qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.06.2011.

Référence de publication: 2011085651/13.

(110096214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Laccolith S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R.C.S. Luxembourg B 32.369.

Les comptes annuels au 30.09.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES

B.P. 1832

L-1018 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2011088439/13.

(110099609) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Stratège S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2241 Luxembourg, 4, rue Tony Neuman.
R.C.S. Luxembourg B 43.308.

Extrait du procès verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue le 14 juin 2011

L'assemblée a renouvelé pour une période d'un an le mandat des administrateurs

- Daniel Lefèvre, ingénieur, demeurant à 67B, Route de Remich L-5650 Mondorf-les-Bains

- Cédric Sheridan, administrateur de sociétés, demeurant à 3, route de Luxembourg L-7423 Dondelange.

- Gérard Tegeler, administrateur de sociétés, demeurant à 3C, rue Fichermont B-1380 Lasne

et du commissaire aux comptes

- Annette Erech-Michels, réviseur d'entreprises, demeurant à 13, rue de Pettange L-3378 Livange

Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire approuvant les comptes de l'exercice clôturant au 31 décembre 2011.

Pour copie conforme

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2011085652/18.

(110096197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Synthèses Financières S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1er.

R.C.S. Luxembourg B 32.682.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 21 février 2011 que le siège social de la société a été transféré de L-2560 Luxembourg, 12, rue de Strasbourg à L-1117 Luxembourg, 51, rue Albert 1^{er}.

Luxembourg, le 21 juin 2011.

Pour extrait conforme

Pour le conseil d'administration

Signature

Référence de publication: 2011085660/14.

(110096168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Klépierre Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 10, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 127.398.

—
*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale statutaire tenue de manière anticipée le mercredi 25 mai 2011 à 16.00 heures à Luxembourg
50, Avenue JF Kennedy*

Résolutions:

Les mandats des Administrateurs et du Commissaire aux Comptes viennent à échéance à la présente Assemblée.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler le mandat d'Administrateur de Messieurs Laurent MOREL, Jean-Michel GAULT, 21 avenue Kléber F-75116 Paris, Joseph WINANDY, et de FIDUPAR, 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg, représentée par Monsieur Noël DIDIER né le 01.08.1953 à Bastogne (Belgique) et domicilié professionnellement au 1, rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes au 31/12/2011.

- L'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de renouveler FIDUCIAIRE HRT, 23 Val Fleuri L-1526 Luxembourg au poste de Commissaire aux Comptes pour une période venant à échéance à l'Assemblée Générale des Actionnaires qui approuvera les comptes de l'exercice clôturant au 31/12/2011.

Pour extrait

Signature

Référence de publication: 2011093187/22.

(110104051) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

TA Reinsurance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2229 Luxembourg, 1A, rue du Nord.

R.C.S. Luxembourg B 97.825.

—
Extrait du procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue le 2 novembre 2010

Le conseil d'administration a élu Monsieur Lars Hem Simonsen, né le 31 mars 1965 à Copenhague, Danemark, demeurant professionnellement à Borupvang 4, 2750 Ballerup, Danemark, comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Pia Laub von Gottberg, administrateur démissionnaire ainsi que Monsieur Claus Hansson, né le 30 mars 1967 à Kolding, Danemark, demeurant à Fyensvej 27, 5500 Middelfart, Danemark comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur John Bredvig, administrateur démissionnaire.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue le 2 mai 2011

L'assemblée générale ordinaire a décidé de confirmer l'élection de Monsieur Lars Hem Simonsen comme nouvel administrateur en remplacement de Madame Pia Laub von Gottberg, administrateur démissionnaire, ainsi que l'élection de

Monsieur Claus Hansson comme nouvel administrateur en remplacement de Monsieur John Bredvig, administrateur démissionnaire telle que recommandée par le Conseil d'Administration dans sa réunion du 2 novembre 2010.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Messieurs Lars Hem Simonsen, Claus Hansson, Henrik Thorlacius-Ussing, Lasse Jensen, Kristian Kristensen comme administrateurs jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

L'assemblée générale ordinaire a réélu Deloitte S.A. comme réviseur d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour TA Reinsurance S.A.

Signature

Référence de publication: 2011085661/25.

(110096150) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Accendo Capital, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 136.618.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire du 15 juin 2011

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période d'un an se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- Mr Yves DESCHENAUX, Membre du Conseil d'Administration, 17, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
- Mr Henri ÖSTERLUND, Membre du Conseil d'Administration, 15-17 Itälahdenkatu, FI-00210 Helsinki
- Mr Mark SHAY, Membre du Conseil d'Administration, 59, Fagelsträcket, SV-18146 Lidingö

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour ACCENDO CAPITAL

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Benjamin Wacker / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011086983/18.

(110096176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

KPI Retail Property 10 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.125.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088405/11.

(110099131) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Euraudit Consult S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 21, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 153.612.

L'an deux mille onze, le quatorze juin.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme «EURAUDIT CONSULT S.A.», ayant son siège social à Luxembourg, inscrite sous le numéro B 153.612 auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant en date du 7 juin 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1471 du 17 juillet 2010.

L'assemblée est présidée par Madame Corinne PETIT, employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

qui désigne comme secrétaire Madame Germaine SCHWACHTGEN. Employée privée, demeurant professionnellement à L-1750 Luxembourg, 74, Avenue Victor Hugo.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Jean MARTIN, expert-comptable, demeurant professionnellement à F-57045 Metz, 1, Place du Pont à Seille,

Le bureau ainsi constitué, Madame le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, sont indiqués sur une liste de présence signée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentaire. Ladite liste de présence ainsi que les procurations resteront annexées au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

II. Que l'intégralité du capital social étant présent ou représenté à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant, par ailleurs, avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

III. Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Ordre du jour

1) Augmentation du capital social de la société à concurrence de neuf mille trois cents euros (9.300.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à quarante mille trois cents (40.300.- EUR) par un apport en numéraire par la création et l'émission de 30 (trente) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR).

2) Modification subséquente de l'article 3 des statuts afin de l'adapter aux décisions prises lors de cette assemblée.

3) Modification de l'année sociale afin que l'exercice social commence le premier décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

4) Modification subséquente de l'article 8 des statuts de la société.

5) Divers.

L'assemblée a approuvé l'exposé de Madame le président et, après avoir reconnu qu'elle était régulièrement constituée et, après en avoir délibéré, a pris à l'unanimité des voix, et sans abstentions, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social de la société à concurrence de neuf mille trois cents euros (9.300.- EUR) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (31.000.- EUR) à quarante mille trois cents Euros (40.300.- EUR) par un apport en numéraire par la création et l'émission de 30 (trente) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (310.- EUR).

Deuxième résolution

L'augmentation de capital a été souscrite par Monsieur Jean MARTIN, préqualifié, par un apport en espèces, de sorte que la somme de neuf mille trois cents euros (EUR 9.300.-) se trouve dès à présent à la libre disposition de cette dernière, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant par une attestation bancaire.

Monsieur Jean Martin souscrit aux trente nouvelles actions numérotées de N° 101 à 130.

Troisième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 3, alinéa 1^{er} des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 3. alinéa 1.** Le capital social est fixé à la somme de quarante mille trois cents euros (EUR 40.300.-), représenté par cent trente (130) actions d'une valeur nominale de trois cent dix euros (EUR 310.- EUR) chacune, entièrement libérées.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale décide de modifier le début et la fin de chaque année sociale de sorte que dorénavant l'exercice social commence le premier décembre et se termine le 30 novembre de l'année suivante.

L'exercice en cours qui a commencé lors de la constitution du 7 juin 2010, se terminera le 30 novembre 2011 et la première réunion des actionnaires statuant sur le premier exercice sociale ainsi que sur les comptes de pertes et profits se tiendra exceptionnellement le 5 décembre 2011 à 11.00 heures au siège de la société.

Cinquième résolution

Suite aux résolutions qui précèdent, l'article 8 des statuts de la société aura la teneur suivante:

« **Art. 8.** L'année sociale commence le premier décembre et finit le trente novembre de l'année suivante.»

Disposition transitoire

L'exercice social en cours ayant commencé le 1^{er} janvier 2011 se terminera le 30 novembre 2011.

91469

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte sont évalués approximativement à la somme de mille trois cents euros (1.300.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, lesdits comparants ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: C. Petit, G. Schwachtgen, J. Martin et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 16 juin 2011. LAC/2011/27667. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2011.

Référence de publication: 2011086129/79.

(110096680) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2011.

Jovira Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 108.488.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088394/10.

(110099951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

MM Editorial Design S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 10, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 132.705.

Les comptes annuels au 31.12.2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUDWIG CONSULT S.A.R.L.

EXPERT COMPTABLE - FIDUCIAIRE

L-6783 GREVENMACHER - 31, OP DER HECKMILL

Signature

Référence de publication: 2011088483/13.

(110099471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Cliste S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 161.374.

STATUTES

In the year two thousand eleven, on the 1st day of June.

Before us, Maître Léonie Grethen, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED:

Travis Investment S.à r.l., a company duly incorporated under the laws of Luxembourg, with registered office at 15, rue Edward Steichen L-2540 Luxembourg registered with the Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg under the number B 152281;

here represented by Karine Messin, paralegal, with professional address in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney, after having been signed ne varietur by the representative of the appearing party and the undersigned notary, will remain annexed to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity, and in particular the law dated August 10th, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of incorporation (hereafter the "Articles"), which specify in the articles 7, 10, 11 and 14 the exceptional rules applying to one member company.

Art. 2. Corporate name. The Company will have the name "Cliste S.à r.l." (hereafter the "Company").

Art. 3. Corporate objects. The corporation may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participating interests in any enterprises in whatever form and the administration, management, control and development of those participating interests.

In particular, the corporation may use its funds for the establishment, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, and participate in the creation, development and control of any enterprise, the acquisition, by way of investment, subscription, underwriting or option, of securities and patents, to realize them by way of sale, transfer, exchange or otherwise develop such securities and patents, grant to other companies or enterprises which form part of the same group of companies as the Company any support, loans, advances or guarantees.

The corporation may also carry out any commercial, industrial or financial operations, any transactions in respect of real estate or moveable property, which the corporation may deem useful to the accomplishment of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of its shareholders deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED (12,500) shares with a par value of ONE EURO (1.- EUR) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the share capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the share capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Changes on capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 14 of these Articles.

Art. 8. Rights and duties attached to the shares. Each share entitles its owner to equal rights in the profits and assets of the Company and to one vote at the general meetings of the shareholders. If the Company has only one shareholder, the latter exercises all powers which are granted by law and the Articles to all the shareholders.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

The creditors or successors of the sole shareholder or of any of the shareholders may in no event, for whatever reason, request that seals be affixed on the assets and documents of the Company or an inventory of assets be ordered by court; they must, for the exercise of their rights, refer to the inventories of the Company and the resolutions of the sole shareholder or of the shareholders, as the case may be.

Art. 9. Indivisibility of shares. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private deed.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Events affecting the Company. The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

Art. 12. Managers. The Company is managed by one or more manager(s), who need not be shareholders, appointed by decision of the sole shareholder or the shareholders, as the case may be, for an undetermined period of time.

Managers are eligible for re-election. They may be removed with or without cause at any time by a resolution of the sole shareholder or of the shareholders at a simple majority. Each manager may as well resign.

While appointing the manager(s), the sole shareholder or the shareholders set(s) their number, the duration of their tenure and the powers and competence of the manager(s).

The sole shareholder or the shareholders decide upon the compensation of each manager.

Art. 13. Bureau. The board of managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to attend, his functions will be taken by one of the managers present at the meeting.

The board of managers may appoint a secretary of the Company and such other officers as it shall deem fit, who need not be members of the board of managers.

Art. 14. Meetings of the board of managers. Meetings of the board of managers are called by the chairman or two members of the board.

The meetings are held at the place, the day and the hour specified in the notice.

The board of managers may only proceed to business if the majority of its members are present or represented.

Managers unable to attend may delegate by letter or by fax another member of the board to represent them and to vote in their name. Managers unable to attend may also cast their votes by letter, fax or email.

Decisions of the board are taken by a majority of the managers attending or represented at the meeting.

A manager having an interest contrary to that of the Company in a matter submitted to the approval of the board shall be obliged to inform the board thereof and to have his declaration recorded in the minutes of the meeting. He may not take part in the relevant proceedings of the board.

In the event of a member of the board having to abstain due to a conflict of interest, resolutions passed by the majority of the other members of the board present or represented at such meeting will be deemed valid.

At the next general meeting of shareholder(s), before votes are taken on any other matter, the shareholder(s) shall be informed of the cases in which a manager had an interest contrary to that of the Company.

In the event that the managers are not all available to meet in person, meetings may be held via telephone conference calls.

Resolutions signed by all the managers shall be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution.

Art. 15. Minutes - Resolutions. All decisions adopted by the board of managers will be recorded in minutes signed by at least one manager. Any power of attorneys will remain attached thereto. Copies or extracts are signed by the chairman.

The above minutes and resolutions shall be kept in the Company's books at its registered office.

Art. 16. Powers. The sole manager or, in case of plurality of managers, the board of managers is/are vested with the broadest powers to perform all acts of management and disposition in the Company's interest. All powers not expressly reserved by law or the present articles to shareholders fall within the competence of the board of managers.

Art. 17. Delegation of powers. The managers may, with the prior approval of the sole shareholder or the general meeting of shareholders, as the case may be, entrust the daily management of the Company to one of its members.

The managers may further delegate specific powers to any manager or other officers.

The managers may appoint agents with specific powers, and revoke such appointments at any time.

Art. 18. Representation of the Company. The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of any 2 members of the board of managers.

Art. 19. Liability of the managers. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 20. Events affecting the managers. The death, incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting a manager, as well as his resignation or removal for any cause, does not put the Company into liquidation.

Art. 21. Decisions of the shareholders. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholder meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles of the Company may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's share capital, subject to the provisions of the Law.

Resolutions of shareholders can, instead of being passed at a general meeting of shareholders, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing.

Art. 22. Financial year. The Company's year starts on the 1st of January and ends on the 31st of December of the same year.

Art. 23. Financial statements. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 24. Allocation of profits. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortization and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10%) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s) commensurate to his/their share holding in the Company.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the sole member or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the members.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 25. Dissolution - Liquidation. At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 26. Matters not provided. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Transitory provision

The first financial year shall start on the date of the incorporation and end on December 31st, 2011.

Subscription – Payment

The Articles of the Company having thus been drawn up, the appearing party, represented as stated hereabove, declares to have fully paid the shares by contribution in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

The undersigned notary states that the conditions provided for in article 183 of the law of August, 15, 1915, on commercial companies, as amended have been observed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately one thousand one hundred euro (1.100.- EUR).

Resolutions of the sole shareholder

1) The Company will be administered by the following managers:

- a) Mr Wim RITS, lawyer, born on 14 June 1970, at Merksem (Belgium), with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;
- b) Mr Ivo HEMELRAAD, lawyer, born on 12 October 1961, at Utrecht (the Netherlands) with professional address at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) The address of the corporation is fixed at 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of divergences between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le premier jour du mois de juin.

Par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

A COMPARU:

Travis Investment S.à r.l., une société de droit luxembourgeois dont le siège est établi à 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152281, ici représentée par Karine Messin, assistante juridique, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante, ès-qualité qu'elle agit, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité, et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après "La Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après "les Statuts"), lesquels spécifient en leurs articles 7, 10, 11 et 14, les règles exceptionnelles s'appliquant à la société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Art. 2. Dénomination. La Société aura la dénomination: "Cliste S.à r.l." (ci-après "La Société").

Art. 3. Objet. La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder à d'autres sociétés ou entreprises qui font partie du même groupe de sociétés que la Société tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra aussi accomplir toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, ainsi que tous transferts de propriété immobiliers ou mobiliers en relation avec son objet ou pouvant en favoriser l'accomplissement.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) représenté par DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales d'une valeur nominale de UN EURO (1.- EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital social. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 14 des présents Statuts.

Art. 8. Droits et Obligations attachés aux parts sociales. Chaque part sociale confère à son propriétaire un droit égal dans les bénéfices de la Société et dans tout l'actif social et à une voix à l'assemblée générale des associés. Si la Société comporte un associé unique, celui-ci exerce tous les pouvoirs qui sont dévolus par la loi et les Statuts à la collectivité des associés.

La propriété d'une part emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions de l'associé unique ou de la collectivité des associés, selon le cas.

Les créanciers et successeurs de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas, pour quelques raisons que ce soient, ne peuvent en aucun cas et pour quelque motif que ce soit, requérir que des scellés soient apposés sur les actifs et documents de la Société ou qu'un inventaire de l'actif soit ordonné en justice, ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, se référer aux inventaires de la Société et aux résolutions de l'associé unique ou de l'assemblée des associés, suivant le cas.

Art. 9. Indivisibilité des parts sociales. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts sociales. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

La cession de parts sociales doit être formalisée par acte notarié ou par acte sous seing privé.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Événements affectant la Société. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Art. 12. Gérance. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non associés, nommés par une décision de l'associé unique ou par l'assemblée générale des associés, selon le cas, pour une durée indéterminée.

Le ou les gérants sont rééligibles. L'associé unique ou, en cas de pluralité d'associés, l'assemblée générale des associés pourra décider la révocation d'un gérant, avec ou sans motifs, à la majorité simple. Chaque gérant peut pareillement démissionner de ses fonctions.

Lors de la nomination du ou des gérants, l'associé unique ou l'assemblée générale des associés fixe leur nombre, la durée de leur mandat et, le cas échéant, les pouvoirs et attributions du (des) gérant(s).

L'associé unique ou les associés décideront de la rémunération de chaque gérant.

Art. 13. Bureau. Le conseil de gérance peut élire un président parmi ses membres. Si le président ne peut siéger, ses fonctions seront reprises par un des gérants présents à la réunion.

Le conseil de gérance peut nommer un secrétaire et d'autres mandataires sociaux, associés ou non associés.

Art. 14. Réunions du conseil de gérance. Les réunions du conseil de gérance sont convoquées par le président ou deux membres du conseil.

Les réunions sont tenues à l'endroit, au jour et à l'heure mentionnée dans la convocation.

Le conseil peut valablement délibérer lorsque la majorité de ses membres sont présents ou représentés.

Les gérants empêchés peuvent déléguer par courrier ou par fax un autre membre du conseil pour les représenter et voter en leur nom. Les gérants empêchés peuvent aussi voter par courrier, fax ou e-mail.

Les décisions du conseil sont prises à la majorité des gérants présents ou représentés à la réunion.

Un gérant ayant un intérêt contraire à la Société dans un domaine soumis à l'approbation du conseil doit en informer le conseil et doit faire enregistrer sa déclaration dans le procès-verbal de la réunion. Il ne peut prendre part aux délibérations du conseil.

En cas d'abstention d'un des membres du conseil suite à un conflit d'intérêt, les résolutions prises à la majorité des autres membres du conseil présents ou représentés à cette réunion seront réputées valables.

A la prochaine assemblée générale des associés, avant tout vote, le(s) associé(s) devront être informés des cas dans lesquels un gérant a eu un intérêt contraire à la Société.

Dans les cas où les gérants sont empêchés, les réunions peuvent se tenir par conférence téléphonique.

Les décisions signées par l'ensemble des gérants sont régulières et valables comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion dûment convoquée et tenue. Ces signatures peuvent être documentées par un seul écrit ou par plusieurs écrits séparés ayant le même contenu.

Art. 15. Procès-verbaux - Décisions. Les décisions adoptées par le conseil de gérance seront consignées dans des procès verbaux signés par, ou dans des résolutions circulaires comme prévu à l'alinéa qui précède. Les procurations resteront annexées aux procès verbaux. Les copies et extraits de ces procès verbaux seront signés par le président.

Ces procès verbaux et résolutions seront tenus dans les livres de la Société au siège social.

Art. 16. Pouvoirs. Le gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, dispose des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de disposition intéressant la Société. Tous les pouvoirs qui ne sont pas réservés expressément aux associés par la loi ou les présents statuts sont de la compétence du conseil.

Art. 17. Délégation de pouvoirs. Le conseil de gérance peut, avec l'autorisation préalable de l'associé unique ou l'assemblée générale des associés, selon le cas, déléguer la gestion journalière de la Société à un de ses membres.

Les gérants peuvent conférer des pouvoirs spécifiques à tout gérant ou autres organes.

Les gérants peuvent nommer des mandataires disposant de pouvoirs spécifiques et les révoquer à tout moment.

Art. 18. Représentation de la Société. La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance.

Art. 19. Evénements affectant la gérance. Le décès, l'incapacité, la faillite, la déconfiture ou tout événement similaire affectant un gérant, de même que sa démission ou sa révocation pour quelque motif que ce soit, n'entraînent pas la dissolution de la Société.

Art. 20. Responsabilité de la gérance. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 21. Décisions de l'associé ou des associés. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts de la Société ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Les résolutions des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'une assemblée générale des associés, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de(s) résolution(s) à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit.

Art. 22. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de la même année.

Art. 23. Bilan. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 24. Répartition des bénéfices. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés en proportion avec leur participation dans le capital de la Société.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 25. Dissolution, Liquidation. Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 26. Dispositions générales. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Disposition transitoire

Le premier exercice social de la société commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2011.

Souscription - Libération

La partie comparante, ayant ainsi arrêté les Statuts de la Société, représentée comme indiqué ci-dessus, a déclaré souscrire aux DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500) parts sociales et les avoir libérées à concurrence de la totalité par un apport en espèce, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500,- EUR) est désormais à la disposition de la société sous les signatures autorisées.

La preuve de tous ces paiements a été apportée au notaire instrumentant qui constate que les conditions prévues à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ont été respectées.

Frais

Le comparant a évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ mille cent euros (1.100,- EUR).

Résolutions de l'associé unique

- 1) La Société est administrée par les gérants suivants:

a) Monsieur Wim RITS, juriste, né le 14 Juin 1970 à Merksem (Belgique), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg;

b) Monsieur Ivo HEEMELRAAD, juriste, né le 12 octobre 1961 à Utrecht (Pays-Bas), avec adresse professionnelle au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

2) L'adresse de la Société est fixée au 15, rue Edward Steichen, L-2540 Luxembourg.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Messin, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg, le 1 juin 2011. Relation: LAC/2011/25636. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Releveur (signé): SANDT.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2011.

Référence de publication: 2011081252/356.

(110090700) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Central European Participation II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 10.125.050,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 120.155.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés en date du 30 mai 2011

Sont nommés gérants de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Dirk Ruppert, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Oliver May, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Britta Slater, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Paul Devonshire, demeurant professionnellement au 1, Wittelsbacherplatz, D-80333 Munich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour Central European Participation II S.à r.l.

Britta Slater / Oliver May

Gérants

Référence de publication: 2011086987/20.

(110096165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Central European Participation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 8.275.200,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.952.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés en date du 30 mai 2011

Sont nommés gérants de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Dirk Ruppert, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Oliver May, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Britta Slater, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Paul Devonshire, demeurant professionnellement au 1, Wittelsbacherplatz, D-80333 Munich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour Central European Participation S.à r.l.
Britta Slater / Oliver May
Gérants

Référence de publication: 2011086988/20.

(110096160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Central European Prague Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 104.953.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés en date du 16 juin 2011

Sont nommés gérants de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Dirk Ruppert, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Oliver May, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;
- Britta Slater, demeurant professionnellement au 15, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg;
- Paul Devonshire, demeurant professionnellement au 1, Wittelsbacherplatz, D-80333 Munich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour Central European Prague Investment S.à r.l.
Britta Slater / Oliver May
Gérants

Référence de publication: 2011086989/20.

(110096169) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

L.L.A.M. Project S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 161.406.

L'an deux mille onze, le neuf juin, à 10 heures.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit l'assemblée générale extraordinaire constituée par l'actionnaire unique de la société anonyme L.L.A.M. Project S.A.» (ci-après «la Société»), établie et ayant son siège social au 31, rue d'Eich L-1461 Luxembourg, R.C.S. Luxembourg N° B en cours d'obtention, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date 31 mai 2011 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

La séance est ouverte et présidée par Maître Catherine Dessoy, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente désigne comme secrétaire Madame Véronique Petit, employée privé, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Maître Sévrine Silvestro, avocat à la Cour, avec adresse professionnelle à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich.

La présidente prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique représenté et le nombre d'actions qu'il détient sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée et que l'actionnaire unique dûment représenté reconnaît avoir eu connaissance de l'ordre du jour avant la présente assemblée; il a pu donc être fait abstraction des convocations d'usage.

III. La présente assemblée est dûment constituée et peut dès lors valablement délibérer sur l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Augmentation du capital social à concurrence d'un montant de 21.190.000,- EUR (vingt et un million cent quatre vingt dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 21.221.000,-

EUR (vingt et un million deux cent vingt et un mille euros) par l'émission de 211.900 (deux cent onze mille neuf cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune, par apport en numéraire.-

Souscription, intervention du souscripteur.

2. Modification subséquente de l'article 5.1. des statuts afin de refléter ce qui précède.

Après avoir délibéré, l'Assemblée prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'actionnaire unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de 21.190.000,- EUR (vingt et un million cent quatre vingt dix mille euros) pour le porter de son montant actuel de 31.000,- EUR (trente et un mille euros) à 21.221.000,- EUR (vingt et un million deux cent vingt et un mille euros) par l'émission de 211.900 (deux cent onze mille neuf cents) nouvelles actions d'une valeur nominale de 100,-EUR (cent euros) chacune, par apport en numéraire comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	Valeur nominale 100,- EUR/action
.B.S.	211.900	21.190.000,- EUR

Intervention - Souscription - Paiement

L.B.S., Société civile à forme de société privée à responsabilité limitée Chaussée d'Alseberg 196, 1190 Bruxelles, 0442.193.801 (RPM Bruxelles),

Représentée par Maître Catherine Desso, Avocat à la cour, demeurant à L-1461 Luxembourg, 31, rue d'Eich, a déclaré souscrire les nouvelles actions qui sont libérées intégralement en numéraire comme suit:

Nom de l'actionnaire	Nombre d'actions	Valeur nominale 100,- EUR/action
.S.	211.900	21.190.000,- EUR

de sorte que la Société a dès maintenant à sa libre et entière disposition la somme 21.221.000,- EUR (vingt et un million deux cent vingt et un mille euros), ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

Deuxième résolution:

L'actionnaire unique décide de modifier l'article 5.1. des statuts comme suit:

«Le capital social de la Société est fixé à 21.221.000,- EUR (vingt et un million deux cent vingt et un mille euros), représenté par 212.210 (deux cent douze mille deux cent dix) actions ayant une valeur nominale de 100,- EUR (cent euros) chacune (les Actions).»

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de sept mille Euros.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 10 heures 30.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous, Notaire, la présente minute.

Signé: C. DESSOY, V. PETIT, S. SILVESTRO, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C. le 15 juin 2011. Relation: LAC/2011/27351. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Francis SANDT.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur sa demande.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

Référence de publication: 2011088425/68.

(110099390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Central European Warsaw Investment S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 500.000,00.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 15, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 106.730.

Extrait des décisions prises lors de l'assemblée générale des associés en date du 16 juin 2011

Sont nommés gérants de la Société, leur mandat prenant fin lors de l'assemblée générale ordinaire statuant sur les comptes annuels au 31 décembre 2011:

- Dirk Ruppert, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;

- Oliver May, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;

- Britta Slater, demeurant professionnellement au 15, Boulevard Joseph II, L- 1840 Luxembourg;
- Paul Devonshire, demeurant professionnellement au 1, Wittelsbacherplatz, D- 80333 Munich.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2011.

Pour Central European Warsaw Investment S.à r.l.

Britta Slater / Oliver May

Gérants

Référence de publication: 2011086990/20.

(110096173) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

LFPI Property S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

R.C.S. Luxembourg B 134.639.

Extrait des décisions prises par le conseil de gérance en date du 1^{er} juin 2011

Le siège social a été transféré de L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, à L-1420 Luxembourg, 7, avenue Gaston Diderich.

Luxembourg, le 28 juin 2011.

Pour extrait sincère et conforme

Pour LFPI Property S.à r.l.

United International Management S.A.

Référence de publication: 2011088442/14.

(110099751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Hangher Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 73.771.

L'an deux mille onze, le dix mai.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée "HANGHER FINANCE S.A." constituée sous le droit luxembourgeois, ayant son siège social à Luxembourg, 5, Place du Théâtre, L-2613, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 73.771,

constituée par acte du notaire soussigné en date du 29 décembre 1999, publié au Mémorial C n°254 du 4 avril 2000 page 12176 et dont les statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire soussigné en date du 30 juin 2009, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 25 août 2009, numéro 1637, page 78565 (ci-après «la Société»).

L'assemblée est présidée par M. Federico FRANZINA, employé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Mme Carla CEPPI, dirigeant d'entreprise, demeurant professionnellement à Milan,

et l'Assemblée choisit comme scrutateur M. Paolo ASSI, dirigeant, demeurant professionnellement à Bologna.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste une fois signée par les comparants et le notaire instrumentant, restera ci annexée pour être enregistrée avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 7.469.104 (sept millions quatre cent soixante-neuf mille cent quatre) actions sans désignation de valeur nominale représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 36.842.242,77 (trente six millions huit cent quarante deux mille deux cent quarante deux virgule soixante dix-sept euros) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Réduction du capital social d'un montant de 0,77 Cents (soixante-dix-sept Centimes d'Euros) afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de EUR 36.842.242,77 (trente six millions huit cent quarante deux mille deux cent quarante deux virgule soixante dix-sept Euros) à EUR 36.842.242 (trente six millions huit cent quarante deux mille deux cent quarante deux Euros), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 7.469.104 actions en vue de constituer avec le montant de la réduction un compte de réserve libre. Cette réserve libre

pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69(2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires.

2. Transfert du siège social statutaire, de la direction effective et de l'administration centrale de la société de L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre au 2, Via Antonio Passerini Gambacorti, 20052 MONZA (Italie) et adoption par la Société de la nationalité italienne, du statut et de la forme de la Société par actions de droit italien, sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Monza.

3. Changement de la dénomination de la société «HANGHER FINANCE S.A.» en «HANGHER S.P.A.».

4. Approbation d'une situation comptable arrêtée au 9 mai 2011.

5. Démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et décharge à leur accorder pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de l'assemblée générale décidant le transfert du siège de la Société en Italie.

6. Nomination d'un administrateur unique: Mme Daniela Seragnoli, dirigeant d'entreprises, née le 4 octobre 1949 à Bologna (Italie) C.F.SRGDNL49R44A944V, fixation de ses pouvoirs et du terme de son mandat.

7. Nomination d'un collège de commissaires composé de 3 membres effectifs et 2 membres suppléants:

- Mme Carla CEPPI, née à Orbassano (TO), Italie, le 11/11/1952, C.F. CPPCRL52S51G087E, membre effectif et Président,

- M. Giovanni BANDERA, né à Legnano, Italie, le 25/07/1968, C.F. BNDGNN68L25E514Y, membre effectif

- M. Massimo TROLESE, né à Vimercate, Italie, le 06/08/1972, C.F. TRLSM72M06M052Q, membre effectif;

- Mme Daniela CAPORICCI, née à Milano, Italie, le 07/04/1972, C.F. CPRDLG72D47F205H, membre suppléant;

- M. Andrea De' Mozzi, né à Vicenza, Italie, le 23.02.1973, C.F. DMZ NDR 73B23 L840N, membre suppléant;

Fixation du terme de leurs mandats et de leurs émoluments.

8. Refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne.

9. Délégation de pouvoirs

10. Nomination d'un représentant fiscal à Luxembourg.

11. Décision que les résolutions de 1 à 9 ci-avant sont soumises à la condition suspensive de la réalisation définitive du transfert de siège social en Italie et la radiation de la société du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

12. Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité.

Première résolution

L'assemblée décide de réduire le capital social d'un montant de EUR 0,77 Cents (soixante-dix-sept Centimes d'Euros) afin de ramener le capital social libéré de la société de son montant actuel de EUR 36.842.242,77 (trente six millions huit cent quarante deux mille deux cent quarante deux virgule soixante dix-sept Euros) à EUR 36.842.242 (trente six millions huit cent quarante deux mille deux cent quarante deux Euros), sans annulation d'actions mais par la seule réduction du pair comptable des 7.469.104 actions, et constitution avec le montant de la réduction, d'un compte de réserve libre. Cette réserve libre pourra être utilisée de quelque manière que ce soit, en restant toutefois dans les limites fixées par l'article 69 (2) de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, en cas de remboursement aux actionnaires.

Deuxième résolution

Assemblée décide de transférer le siège social statutaire, la direction effective et l'administration centrale de la Société de L-2613 Luxembourg, 5, Place du Théâtre au 2, Via Antonio Passerini Gambacorti, 20052 MONZA (Italie) et de faire adopter par la Société la nationalité italienne, le statut et la forme de la Société par actions de droit italien, sous réserve de l'inscription de la Société auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Monza.

L'Assemblée constate qu'il n'existe aucun emprunt obligataire en cours et que, dès lors, aucun accord des obligataires n'est requis en rapport avec les changements envisagés.

Elle constate en outre qu'aucune action sans droit de vote n'a été émise par la Société et que la décision de changement de nationalité est prise à l'unanimité des actionnaires existants.

Elle constate également:

- que tous les impôts prévus par la loi luxembourgeoise ont été dûment payés aux autorités compétentes;

- que la Société a respecté toutes les dispositions fiscales prévues par la loi luxembourgeoise;

- que le transfert du siège social en Italie et le changement de nationalité de la Société n'auront en aucun cas pour effet, ni sur le plan fiscal ni sur le plan légal, la constitution d'une personne juridique nouvelle, le transfert de siège social en Italie étant réalisé sans «rupture» de la personnalité juridique.

Troisième résolution

L'Assemblée décide de changer la dénomination de la société «HANGHER FINANCE S.A.» en «HANGHER S.P.A.».

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'approuver une situation comptable intérimaire de la société arrêtée au 9 mai 2011 telle qu'elle a été rédigée par le conseil d'administration en fonction avant le transfert du siège social de la société.

Une copie de cette situation comptable, après avoir été signée «ne varietur» par les membres du bureau, restera annexée au présent acte pour en faire partie intégrante.

Cinquième résolution

L'assemblée décide d'accepter la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes actuellement en fonction et de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat jusqu'à la date de ce jour.

Sixième résolution

L'assemblée décide de nommer comme administrateur unique de la société, la personne suivante:

Mme Daniela Seragnoli, dirigeant d'entreprises, née le 4 octobre 1949 à Bologna (Italie) C.F. SRGDNL49R44A944V, Administrateur unique qui sera en charge pour trois exercices selon la loi Italienne, conformément à l'article 18 des statuts en langue italienne.

L'assemblée décide que son mandat sera gratuit.

Septième résolution

L'assemblée générale décide de nommer, un collège de commissaires composé de 3 (trois) membres effectifs et de 2 (deux) membres suppléants, auquel collège sera également confié le contrôle comptable de la société, et fixe la rémunération revenant à chaque membre titulaire, pour toute la durée de leur mandat au tarif prévu par l'actuel barème applicable aux «Dottori Commercialisti». Les personnes suivantes sont nommées membres du collège des commissaires:

- Mme Carla CEPPI, née à Orbassano (TO), Italie, le 11/11/1952, C.F. CPPCRL52S51G087E, membre effectif et Président,

- M. Giovanni BANDERA, né à Legnano, Italie, le 25/07/1968, C.F. BNDGNN68L25E514Y, membre effectif

- M. Massimo TROLESE, né à Vimercate, Italie, le 06/08/1972, C.F. TRLMSM72M06M052Q, membre effectif;

- Mme Daniela CAPORICCI, née à Milan, Italie, le 07/04/1972, C.F. CPRDLG72D47F205H, membre suppléant;

- M. Andrea De' Mozzi, né à Vicenza, Italie, le 23.02.1973, C.F. DMZ NDR 73B23 L840N, membre suppléant;

Ils seront en charge pour trois exercices selon la loi Italienne.

Huitième résolution

L'assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts pour les mettre en concordance avec la législation italienne, et de leur donner la teneur suivante:

STATUTO

Denominazione - Sede - Durata - Oggetto

Art. 1. È costituita una società per azioni denominata Hangher S.p.A.

Art. 2. La società ha sede nel Comune di Monza.

Possono istituirsi e sopprimersi altrove, sia in Italia che all'estero, sedi secondarie, filiali, succursali, agenzie, rappresentanze ed uffici.

Art. 3. La durata della società è fissata al 2050 e può essere prorogata a norma di legge.

Art. 4. La società ha per oggetto:

- a) l'assunzione, sia in Italia che all'estero, di partecipazioni in società od enti di qualsiasi tipo;
- b) il coordinamento tecnico, gestionale e finanziario delle società od enti nei quali partecipa, a cui favore potrà prestare garanzie personali o reali, effettuare finanziamenti e svolgere le funzioni di tesoreria;
- c) l'acquisto, la vendita, il possesso, la gestione (in proprio), senza finalità di collocamento, di titoli pubblici o privati italiani ed esteri, con esclusione delle attività riservate dalla legge a soggetti sottoposti ad attività di vigilanza o a particolari autorizzazioni, secondo le vigenti disposizioni in materia;
- d) qualsiasi forma di investimento mobiliare e qualsiasi operazione finanziaria, restando comunque rigorosamente esclusa la raccolta di risparmio tra il pubblico;
- e) l'acquisto, la vendita, la permuta di beni immobili, la costruzione, la ricostruzione, la riparazione di fabbricati civili e industriali ed in genere qualunque operazione di carattere immobiliare. In relazione a tale oggetto, essa potrà compiere tutte le operazioni commerciali, industriali, finanziarie e di credito, locative, mobiliari ed immobiliari, ritenute dall'organo amministrativo necessarie o solamente utili per il conseguimento dell'oggetto sociale; prestare fidejussioni, avalli ed ogni altra garanzia in genere, sia personale che reale.

Capitale - Azioni - Obbligazioni - Finanziamento soci - Diritto di recesso

Art. 5. Il capitale sociale è di 36.842.242,00 Euro ed è costituito da n. 36.842.242 azioni da 1,00 Euro cadauna.

Le azioni ed i diritti di opzione di cui all'art. 2441 Codice Civile sono trasferibili per atto tra vivi e per successione a causa di morte.

Art. 6. I versamenti sulle azioni sono richiesti dal consiglio di amministrazione nei termini e modi da esso ritenuti

Art. 7. Le azioni sono nominative ed indivisibili.

La rappresentanza di azioni in comproprietà è regolata ai sensi di legge.

La società può emettere obbligazioni anche al portatore.

Art. 8. Ai fini delle comunicazioni della società ai soci e dei soci tra loro, i recapiti di ciascun socio sono quelli risultanti dal libro soci al momento dell'invio delle comunicazioni.

Art. 9. È espressamente prevista la facoltà della Società di:

(a) ricevere prestiti e finanziamenti da propri azionisti, come pure da società loro controllanti, controllate o collegate o soggette allo stesso controllo; ovvero

(b) effettuare prestiti e finanziamenti a società controllanti, controllate o collegate o soggette allo stesso controllo, ai termini e alle condizioni consentite dalle disposizioni normative applicabili per le imprese costituite in forma di società di capitali.

Le somme così raccolte sono infruttifere, qualora non vi sia contraria pattuizione risultante da atto scritto.

Art. 10. Il recesso è consentito nei soli casi tassativamente previsti dalla legge.

È escluso il diritto di recesso per i soci che non hanno concorso all'approvazione delle deliberazioni riguardanti la proroga del termine di durata della società e l'introduzione o la rimozione di vincoli alla circolazione delle azioni.

Assemblea

Art. 11. L'assemblea regolarmente costituita rappresenta l'universalità dei soci e le sue deliberazioni, prese in conformità alla legge ed al presente statuto, obbligano tutti i soci.

L'assemblea è ordinaria o straordinaria ai sensi di legge.

L'assemblea può essere convocata anche in un comune diverso da quello della sede sociale, purché in uno dei paesi membri dell'Unione Europea.

L'assemblea ordinaria deve essere convocata dal consiglio di amministrazione almeno una volta l'anno, entro 120 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale; può essere convocata entro 180 giorni dalla chiusura dell'esercizio sociale nei casi consentiti dalla legge.

L'assemblea, sia ordinaria che straordinaria, può svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi, audio o video collegati, a condizione che siano rispettati il metodo collegiale e i principi di buona fede e di parità di trattamento dei soci, ed in particolare a condizione che:

- a) sia consentito al presidente dell'assemblea, anche a mezzo del proprio ufficio di presidenza, di accertare l'identità e la legittimazione degli intervenuti, regolare lo svolgimento dell'adunanza, constatare e proclamare i risultati della votazione;
- b) sia consentito al soggetto verbalizzante di percepire adeguatamente gli eventi assembleari oggetto di verbalizzazione;
- c) sia consentito agli intervenuti di partecipare alla discussione e alla votazione simultanea sugli argomenti all'ordine del giorno.

La riunione si ritiene svolta nel luogo ove sono presenti il presidente e il soggetto verbalizzante.

Art. 12. Ogni azione dà diritto ad un voto.

Art. 13. Le convocazioni delle assemblee sono fatte, a scelta dell'organo amministrativo, con avviso pubblicato sulla Gazzetta Ufficiale della Repubblica almeno quindici giorni prima di quello fissato per l'assemblea ovvero con avviso inviato ai soci, agli amministratori e ai sindaci effettivi al recapito comunicato dai suddetti soggetti alla società, con mezzi che garantiscano la prova dell'avvenuto ricevimento, almeno otto giorni prima dell'assemblea.

In mancanza delle formalità suddette, l'assemblea si reputa regolarmente costituita quando è rappresentato l'intero capitale sociale e partecipa all'assemblea la maggioranza dei componenti degli organi amministrativi e di controllo. Tuttavia, in tali ipotesi ciascuno dei partecipanti può opporsi alla discussione degli argomenti sui quali non si ritenga sufficientemente informato.

Art. 14. Possono intervenire all'assemblea i soci cui spetta il diritto di voto.

Ogni socio che abbia diritto ad intervenire all'assemblea può farsi rappresentare, con delega scritta, da altra persona anche non socia, salve le limitazioni di legge.

Spetta al presidente dell'assemblea verificarne la regolarità della costituzione e regolarne lo svolgimento, accertare l'identità e la legittimazione dei presenti ed i risultati delle votazioni.

Art. 15. L'assemblea è presieduta dall'amministratore unico ovvero in caso di nomina di un consiglio di amministrazione dal presidente dello stesso oppure, in sua assenza o nel caso di intervenuti dislocati in più luoghi, da persona eletta dalla assemblea.

Il presidente sceglie, se lo crede opportuno, due scrutatori fra gli azionisti ed i sindaci.

Art. 16. Le assemblee si costituiscono e deliberano con le presenze e le maggioranze di cui agli articoli 2368 e 2369 Codice Civile.

Le delibere dell'assemblea devono constare da verbale firmato dal presidente e dal segretario o da notaio nei casi di legge.

Amministrazione - Rappresentanza

Art. 17. La società è amministrata da un consiglio di amministrazione, composto da un numero di amministratori variabile da due a cinque, numero che viene di volta in volta determinato all'atto della nomina ovvero da un amministratore unico per il quale valgono, ove applicabili, tutte le norme contenute nel presente statuto riguardo ai componenti del consiglio di amministrazione e al quale spettano tutti i poteri competenti al consiglio stesso ai sensi del presente statuto.

Art. 18. L'assemblea elegge gli amministratori, ne fissa il periodo di carica (comunque non superiore a tre esercizi) e tra essi può nominare il presidente.

Gli amministratori sono rieleggibili e possono anche non essere soci.

Ad ogni sua rinnovazione il consiglio elegge tra i propri componenti un presidente, se questi non è stato nominato dall'assemblea; può eventualmente nominare anche uno o più vicepresidenti e un segretario (quest'ultimo non necessariamente amministratore).

Art. 19. Qualora per dimissioni o per altre cause venisse a cessare la maggioranza degli amministratori nominati dall'assemblea ovvero, nel caso di consiglio di amministrazione di due componenti, anche un solo amministratore, l'intero consiglio di amministrazione si considera decaduto con effetto dall'assemblea, convocata d'urgenza dagli amministratori rimasti in carica, che nomina il nuovo organo amministrativo.

Art. 20. Il consiglio si raduna sia presso la sede della società, sia altrove, purché in uno dei paesi membri dell'Unione Europea, tutte le volte che il presidente lo reputi opportuno o quando ne sia fatta domanda scritta da un consigliere o da un sindaco effettivo.

Art. 21. La convocazione del consiglio è fatta dal presidente con telegramma, telefax o messaggio di posta elettronica da trasmettere a ciascun consigliere ed ai sindaci effettivi almeno otto giorni liberi prima dell'adunanza o, nei casi di urgenza, almeno due giorni liberi prima dell'adunanza.

Le riunioni del consiglio sono validamente costituite con la presenza della maggioranza degli amministratori in carica. In mancanza di convocazione le riunioni del consiglio sono validamente costituite con la presenza di tutti gli amministratori e di tutti i sindaci effettivi in carica.

Le delibere sono prese a maggioranza assoluta dei voti dei presenti. In caso di parità prevale il voto di chi presiede, fatta eccezione per il caso in cui il consiglio di amministrazione sia composto da due amministratori.

I verbali delle riunioni sono trascritti sull'apposito libro e firmati dal presidente e dal segretario.

Il consiglio di amministrazione può svolgersi anche con intervenuti dislocati in più luoghi, audio o video collegati, a condizione che tutti i partecipanti possano essere identificati e sia loro consentito di seguire la discussione e di intervenire in tempo reale alla trattazione degli argomenti affrontati; verificandosi tali presupposti, il consiglio si considera tenuto nel luogo in cui si trova il consigliere che presiede la riunione e dove deve pure trovarsi il segretario della riunione, onde consentire la stesura e la sottoscrizione del verbale sul relativo libro.

Il consiglio è presieduto dal presidente o, in caso di sua assenza, dal vicepresidente più anziano di età ovvero, in mancanza, assenza o nel caso di riunione consiliare con intervenuti dislocati in più luoghi, dal consigliere designato dai presenti.

Art. 22. Agli amministratori spetta il rimborso delle spese sostenute per ragioni del loro ufficio.

L'assemblea può attribuire agli stessi compensi e partecipazioni agli utili.

La remunerazione degli amministratori investiti di particolari cariche è stabilita dal consiglio di amministrazione, sentito il parere del collegio sindacale.

L'assemblea può determinare un importo complessivo per la remunerazione di tutti gli amministratori, inclusi quelli investiti di particolari cariche ed attribuire agli amministratori un'indennità di fine mandato.

Art. 23. Il consiglio di amministrazione è investito dei più ampi poteri per la gestione della società, senza eccezioni di sorta, ed ha facoltà di compiere tutti gli atti che ritenga opportuni per l'attuazione e il raggiungimento degli scopi sociali, esclusi soltanto quelli che la legge, in modo tassativo, riserva all'assemblea dei soci.

Sono inoltre attribuite al consiglio di amministrazione, ferma rimanendo la competenza concorrente dell'assemblea straordinaria a deliberare sulle stesse materie, le deliberazioni concernenti:

- la fusione nei casi previsti dagli artt. 2505 e 2505-bis codice civile;

- l'istituzione e la soppressione di sedi secondarie;
- l'indicazione di quali tra gli amministratori hanno la rappresentanza della società;
- la riduzione del capitale in caso di recesso;
- gli adeguamenti dello statuto a disposizioni normative;
- il trasferimento della sede sociale nel territorio nazionale.

Art. 24. Il consiglio di amministrazione può delegare, nei limiti di legge, le proprie attribuzioni a singoli amministratori o ad un comitato esecutivo, determinandone i poteri, e può nominare direttori generali, direttori e procuratori, per determinati atti o categorie di atti, conferendo ai consiglieri, direttori e procuratori, in relazione ai loro poteri, la rappresentanza della società.

Art. 25. La rappresentanza legale della Società, di fronte ai terzi e in giudizio, spetta al presidente del consiglio di amministrazione o all'amministratore unico al Vice Presidente ed agli Amministratori Delegati nell'ambito delle rispettive deleghe conferite, se nominati.

Collegio sindacale - Controllo contabile

Art. 26. L'assemblea provvede, a norma di legge, alla nomina di tre sindaci effettivi e due supplenti ed alla designazione del presidente del collegio sindacale, determinando la retribuzione annuale spettante a ciascun sindaco effettivo.

I sindaci durano in carica tre esercizi.

Le riunioni del collegio sindacale possono svolgersi con intervenuti dislocati in più luoghi mediante l'utilizzo di mezzi di telecomunicazione, secondo le modalità indicate dal presente statuto per il consiglio di amministrazione.

Ove consentito dalla legge, il collegio sindacale esercita il controllo contabile salvo che l'assemblea ordinaria nomini un revisore contabile o una società di revisione, attribuendo a questi ultimi tale funzione.

Bilancio - Riparto utili

Art. 27. Gli esercizi sociali si chiudono al 31 dicembre di ogni anno.

Alla fine di ogni esercizio il consiglio di amministrazione procede alla formazione del bilancio a norma di legge.

Art. 28. Gli utili netti, dopo che sia stata prelevata una somma non inferiore al cinque per cento per la riserva legale (fino a che questa non abbia raggiunto un quinto del capitale sociale), vengono distribuiti ai soci, salvo che l'assemblea non deliberi diversamente.

Art. 29. Il pagamento dei dividendi viene effettuato presso le casse designate dal consiglio di amministrazione ed entro il termine che viene annualmente fissato dal consiglio stesso, qualora non sia stato fissato dall'assemblea. Il diritto ai dividendi si prescrive decorso un quinquennio dal giorno in cui divennero esigibili.

Scioglimento

Art. 30. Addivenendosi in qualsiasi tempo e per qualsiasi causa allo scioglimento della società, l'assemblea determinerà le modalità della liquidazione e nominerà uno o più liquidatori determinandone i poteri.

Clausola compromissoria

Art. 31. Tutte le controversie aventi ad oggetto rapporti societari, comprese quelle relative alla validità delle delibere assembleari ed escluse solo quelle rimesse alla competenza esclusiva dell'Autorità Giudiziaria, promosse da o contro i soci, la società, gli amministratori, i sindaci, i liquidatori, saranno risolte mediante arbitrato secondo il regolamento della Camera Arbitrale Nazionale ed Internazionale di Milano.

Il Tribunale Arbitrale sarà composto da tre arbitri nominati secondo il regolamento della Camera Arbitrale.

Rinvio

Art. 32. Per tutto quanto non previsto nel presente statuto si fa riferimento alle leggi vigenti.

Neuvième résolution

L'assemblée décide de conférer à Maître Nicola Francesco Lupo Dubini, notaire de résidence en Italie, demeurant professionnellement à Via Carducci 32, I-20123 Milano, Italie, tous pouvoirs en vue d'accomplir toutes les formalités nécessaires et d'entreprendre toutes les démarches qui seront requises par les autorités italiennes en vue d'obtenir l'approbation des résolutions prises ci avant et, en général, de signer tous documents et d'entreprendre quelconque démarche que les autorités 14 compétentes pourront requérir en relation à l'application des résolutions prises ci-avant, en ce compris, le cas échéant, les modifications qui pourraient être apportées aux statuts de la Société.

En outre, Maître Nicola Francesco Lupo Dubini, prénommé, est autorisé à entreprendre toute procédure nécessaire et à exécuter et à fournir tout document nécessaire au Ministère des Finances et au Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Monza ainsi qu'au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg et généralement à toute administration qui pourrait être concernée, afin d'assurer, d'une part, la continuation de la société en tant que société de droit italien et d'autre part la cessation de la société en tant que société de droit luxembourgeois.

Tous pouvoirs sont en outre conférés au porteur d'une expédition des présentes à l'effet de radier l'inscription de la société au Luxembourg sur base de la preuve de l'inscription de la Société en Italie auprès du Registre des Entreprises ("Registro Imprese") de Monza.

Tous documents relatifs à la Société au Grand-Duché de Luxembourg pourront, pendant une période de cinq ans, être obtenus au 5, Place du Théâtre à L-2613 Luxembourg.

Dixième résolution

L'assemblée décide, conformément au paragraphe 89 de la Loi Générale des Impôts, de nommer M. Federico FRANZINA, né le 1 avril 1961 à Padova (Italie) et demeurant professionnellement au 5, place du Théâtre, L-2613 Luxembourg, représentant fiscal à Luxembourg afin de recevoir toutes les notifications émises par l'Administration des Contributions Directes du Grand-Duché du Luxembourg et adressées à la Société.

Onzième résolution

L'assemblée décide de soumettre les résolutions prises ci-avant à la condition suspensive du transfert du siège social de la Société et de son inscription en Italie auprès du Registre des Entreprises («Registro Imprese») de Monza.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, passé à Luxembourg, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: F. FRANZINA, C. CEPPI, P. ASSI, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 13 mai 2011, LAC/2011/21882. Reçu douze Euros (EUR 12.-).

Le Receveur ff. (signé): T. BENNING.

Pour expédition conforme, délivrée à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 mai 2011.

Référence de publication: 2011081403/320.

(110090846) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 14 juin 2011.

Fraver Investments, Société Anonyme.

Siège social: L-2546 Luxembourg, 5, rue C.M. Spoo.

R.C.S. Luxembourg B 12.638.

—
EXTRAIT

L'Assemblée générale ordinaire annuelle du 17 juin 2011 a reconduit le mandat d'administrateur de:

- Monsieur Luciano DAL ZOTTO, administrateur de sociétés, demeurant à L-4423 Soleuvre;
 - Monsieur Guy SCHOSELER, administrateur de sociétés, demeurant à L-3554 Dudelange;
 - Monsieur Nico BECKER, administrateur de sociétés, demeurant à L-6139 Junglinster, 14, rue Maria Montessori;
- leur mandat venant à échéance à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

L'Assemblée a également reconduit le mandat de Commissaire aux comptes de Madame Nathalie THUNUS, administrateur de sociétés, dont l'adresse professionnelle est à L-2546 Luxembourg, son mandat expirant à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle de 2012.

Pour extrait conforme
FRAVER INVESTMENTS
Société Anonyme
Signatures

Référence de publication: 2011086996/20.

(110096132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Long/Short Selection, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 87.543.

—
Extrait des résolutions prises par l'Assemblée Générale Annuelle du 3 juin 2011:

Sont réélus au Conseil d'Administration pour une période se terminant à l'Assemblée Générale Annuelle de 2012:

- M. Marc HOEGGER, Président, 33A avenue J.F. Kennedy, L.-1855 Luxembourg
- M. Théo LIMPACH, Membre, 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg

- M. Xavier SCHMIT, Membre, 74, Grand-Rue, L-1660 Luxembourg

A démissionné du Conseil d'Administration avec effet au 7 septembre 2010:

- M. Constantin MELAS KYRIAZI, Membre, 98, rue St. Jean, CH-1211 Genève

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour LONG/SHORT SELECTION

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A

Benjamin Wacker / Peter Sasse

Associate Director / Associate Director

Référence de publication: 2011087003/19.

(110096175) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

Dome 0909 S.à r.l., Société à responsabilité limitée de titrisation.

Capital social: EUR 31.804.805,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 148.356.

Par résolutions circulaires signées en date du 13 mai 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Sam Block III, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Avenue, DC 20004-2005 Washington, Etats-Unis, de son mandat de gérant, avec effet au 28 avril 2011

2. Nomination de Erica Herberg, avec adresse professionnelle au 1001, Pennsylvania Ave NW, 20004-2505 Washington DC, Etats-Unis, au mandat de gérant avec effet au 13 mai 2011 et pour une durée indéterminée

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 juin 2011.

Référence de publication: 2011089043/15.

(110099990) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2011.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 33A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 58.535.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale annuelle du 17 juin 2011

Sont réélus au Conseil d'Administration:

- Mr Thomas Wels, président et membre du conseil d'administration, Gessnerallee 3-5, CH-8001 Zurich, Suisse jusqu'à l'assemblée générale en 2012

- Mr Mark Porter, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale en 2012

- Mr Andreas Przewloka, membre du conseil d'administration, 33A avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Luxembourg jusqu'à l'assemblée générale en 2012

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2011.

UBS Fund Services (Luxembourg) S.A.

Holger Rüth / Benjamin Wacker

Director / Associate Director

Référence de publication: 2011087016/20.

(110096174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2011.

MSK Réalisations, Société Anonyme.

Siège social: L-8079 Bertrange, 117A, rue de Leudelage.

R.C.S. Luxembourg B 97.395.

Les comptes annuels au 31.12.2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

IF EXPERTS COMPTABLES
B.P. 1832
L-1018 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2011088487/13.

(110099610) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

KPI Retail Property 10 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.125.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088406/11.

(110099132) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Kirchten Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 123.725.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2011088403/9.

(110099109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

KPI Retail Property 10 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.125.

Les comptes annuels au 30 juin 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088407/11.

(110099133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

KPI Retail Property 11 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.128.

Les comptes annuels au 30 juin 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088408/11.

(110099158) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Simcoe S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 37.650.

EXTRAIT

Avec effet au 20 JUIN 2011, la société FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à.r.l., ayant son siège social au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,
a dénoncé le domicile établi au 44, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg,

de la Société à Anonyme SIMCOE S.A. immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 37650, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 juin 2011.

FIDUCIA GENERAL SERVICES S.à r.l.

Signature

Le domiciliataire

Référence de publication: 2011088877/17.

(110099262) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9A, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 146.468.

—
Extrait des décisions de l'associé unique prises à Luxembourg en date du 26 mai 2011

L'associé unique a immédiatement pris les résolutions suivantes:

1) L'associé unique a accepté la démission de:

- Mme. Angela Behrend-Görnemann, né le 18 décembre 1956 à Hambourg, en Allemagne, ayant son adresse professionnelle à 50, Gerhart-Hauptmann Platz, D-20095 Hambourg, Allemagne, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.

2) La personne suivante a été nommée gérant de la Société avec effet au 26 mai 2011 pour une durée indéterminée:

- M. Leslie David Weal, né le 29 janvier 1954 à Hillingdon, Royaume-Uni, ayant son adresse personnelle à 15 Mohawk Way, Woodley, Reading, RG5 4UE, Royaume-Uni, en qualité de gérant de la Société, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Aviation Leasing OpCo 12 S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2011091616/21.

(110103973) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 juillet 2011.

KPI Retail Property 11 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.128.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088409/11.

(110099159) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.

KPI Retail Property 11 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 6, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 108.128.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2011088410/11.

(110099160) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juin 2011.
